



226947 - Suffit-il en matière d'ablutions d'introduire ses mains et pieds dans un récipient rempli d'eau ?

question

Est-il juste dans l'accomplissement des petites et grandes ablutions d'introduire dans un récipient rempli d'eau ses mains et pieds pour bien les mouiller ? Suffit-il encore de se mouiller la main avant de l'employer pour laver les autres organes concernés?

résumé de la réponse

Mouiller sa main puis masser des organes avec ne revient pas à les laver. Car pour ce faire, il faut bien plonger la main dans l'eau et faire couler celle-ci sur l'organe à laver.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, les petites et grandes ablutions se font justement par l'introduction de sa main dans un récipient rempli d'eau. Il n'est pas nécessaire de frotter les organes.

L'introduction des mains ou pieds dans l'eau ne remet pas en cause sa propreté (rituelle) selon le plus juste des avis émis par les ulémas sur le sujet (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde).

Sous ce rapport, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Il lui suffirait de plonger sa main dans l'eau car c'est un lavage. » Extrait d'*al-Madjmou'* (1/493)

Cheikh Abdourrahman as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Quant à l'eau utilisée pour se débarrasser d'une souillure, ou bien on la puise dans un récipient ou bien on plonge dans l'eau. Dans le premier cas, l'eau qui reste dans le récipient, importante ou pas, maintient sa propreté, à l'avis de tous. Quant au fait de se plonger dans l'eau afin de se purifier,



celle-ci garde sa propreté quand elle est de grande quantité , à l'avis de tous. Si elle est de petite quantité elle reste propre, mais pas apte à purifier, selon notre doctrine (hanbalite) Elle est propre et apte à purifier selon l'avis juste car aucun argument ne permet de la priver de sa propreté initiale. » Extrait de *Irchaad ouli al-Bassair wal al-baab* par as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) p.16-17.

Deuxièmement, la différence entre le lavage et le massage est que le premier implique que l'eau coule sur l'organe lavé, contrairement au second, dans lequel il suffit de passer la main mouillée sur l'organe sans y déverser de l'eau comme on le fait pour la tête et sur les chaussettes.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Quand aux propos du compilateur (le chafite, Abou Isaac Chirazi) : « Puisque les ablutions consistent à faire couler de l'eau sur les organes. Il exprime clairement par là l'avis commun aux condisciples selon lequel les ablutions ne seraient justes que quand on fait couler de l'eau sur les organes, et qu'il ne suffit pas de les mouiller. » Extrait d'*al-Madjmoue* (1/308)

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ses propos 'laver le visage' excluent le massage. Il faut laver l'organe. Si on se mouillait la main à l'aide de l'eau et l'utilisait pour se masser le visage, cela ne serait pas un vrai lavage car celui-ci nécessite qu'on fasse couler de l'eau sur l'organe. » Extrait de *ach-Charh al-Moumtie* (1/183)

Allah le sait mieux.